



STRATÉGIE 2018-2030 EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN AFRIQUE (HRISA)

2018-2030



African Union Development Agency-NEPAD



**STRATÉGIE 2018-2030 EN MATIÈRE
DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN
AFRIQUE (HRISA)
2018-2030**

MAI 2019

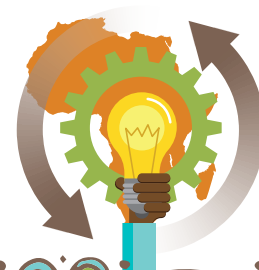
ACKNOWLEDGEMENT

The Health Research and Innovation Strategy for Africa (HRISA) was developed by the African Union Development Agency (AUDA)-NEPAD to support innovation policy directionality and envision an ecosystem that enhances and accelerates timely implementation of the African Union's Africa Health Strategy as part of the Accelerating Excellence in Science in Africa (AESA) initiative. The AUDA-NEPAD extends sincere gratitude to the African Academy of Sciences (AAS) and the National Institute of Health Research Global Health Research Unit - Tackling Infections to Benefit Africa (TIBA) at the University of Edinburgh for availing the requisite resources to support the production of this strategy document.

The AUDA- NEPAD also appreciates the efforts of the African Union Commission, African Union Member States and Regional Economic Communities that participated in the various consultation workshops and whose valuable inputs and critical reflections resulted in this continental strategy.

The AUDA-NEPAD further wishes to recognize the contribution of members of the technical working group on the development of the HRISA : African Union Commission (AUC), Africa Academy of Sciences (AAS), African Network for Drugs and Diagnostics Innovation (ANDI), European and Developing Countries Clinical Trials Partnership (EDCTP), International AIDs Vaccine Initiative (IAVI), INDEPTH, PATH, Medical Research Council – South Africa (MRC-SA), Council for Scientific and Industrial Research – South Africa (CSIR-SA), Southern Africa Network for Biosciences (SANBio), National Institute of Health Research Global Health Research Unit - Tackling Infections to Benefit Africa (TIBA) at the University of Edinburgh , United Nations Population Fund (UNFPA) and World Health Organization (WHO) for their technical advisory inputs during many series of working group meetings that were convened.

AUDA-NEPAD offers special thanks to the authors and report preparation teams of this Health Research and Innovation Strategy for Africa namely: Dr. Janet Byaruhanga, Dr. Gideon Nimako, Prof. Collen Masimirembwa, Dr. Boitumelo Semete Makokotlela, Dr. Benjamin Djoudalbaye, Ms. Yolanda Moyo, Dr. Geoffrey Banda, Prof. Moses Bockarie, Prof. Samuel Manda, Prof Francisca Mutapi and Mr. Gareth Poxon.



FOREWORD

The aspiration for Agenda 2063 'The Africa We Want' is a prosperous Africa imbued with means and resources to drive its own sustainable development and long-term stewardship of its resources, where African people have a high standard of living, quality of life, sound health and well-being, and assured health security.

Provision of sustainable health security for the African populace requires collation and application of existing knowledge and innovations, as well as the generation through robust research and innovation of new context specific knowledge, technologies, innovations and expertise that can shape evidence-based policy making and inform health interventions/programmes leading to improved healthcare delivery and wellness.

A long term and sustainable resolution of Africa's health challenges rests in African designed and led research, as well as the active participation of African researchers and innovators in local and international health, health system, and medical health technologies innovation ecosystems.

Investing in this technology and innovation development trajectory entails research driven learning and competence building to understand the complexity and dynamics involved in development, adoption and diffusion of technologies and innovations (product, process, organisational and marketing). This requires interdisciplinary research spanning natural and social science, engineering, physical and clinical sciences amongst others.

The deployment of the Health Research and Innovation Strategy for Africa is multi-purpose; it envisions an Africa where African-led research and innovation drives health and wellbeing; contributes to technological learning and industry development; generates potential for value chain upgrading; and contribute to economic development and health security..

The HRISA having is a product of multi-stakeholder efforts and it is structured to serve as a guide for Member States and Regional Economic Communities upon which they can design their strategies to strengthen national health research systems for improved human, economic and social outcomes.

I therefore invite all stakeholders at national, regional, continental and global levels to create the unity of purpose required to achieve the objectives of this strategy as we move towards realising our aspiration of "The Africa We Want!".

Dr. Ibrahim Assane Mayaki



TABLE DES MATIÈRES

Acknowledgement.....	2
Foreword	3
Liste D'Acronymes	5
Résumé	6
CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Introduction.....	9
1.2 Contexte et mandat	9
1.2.1 Contexte	9
1.2.2 Mandat.....	10
CHAPITRE 2. ANALYSE SITUATIONNELLE	12
2.1 Systèmes de recherche sur la santé	12
2.2 Capacité de recherche	12
2.3 Financement de la recherche en santé	13
2.4 Gestion de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le secteur de la santé	13
2.5 Lacunes	14
2.6 Possibilités.....	14
CHAPITRE 3. VISION, MISSION, BUTS ET OBJECTIFS	17
3.1 Vision.....	17
3.2 Mission	17
3.3 Buts	17
3.4 Objectifs stratégiques.....	17
3.5 Principes directeurs.....	17
CHAPITRE 4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES.....	19
4.1 Intervention prioritaire 1: Développer la capacité humaine en vue de renforcer durablement la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé.....	19
4.2 Intervention prioritaire 2: Créer un environnement favorable à la recherche et à l'innovation	20
4.3 Intervention prioritaire 3: Promouvoir des investissements et des mécanismes de financement soutenus dans le cadre de la recherche, du développement et de l'innovation en matière de santé	20
4.4 Intervention prioritaire 4: Soutenir la production de nouvelles connaissances et leur conversion en produits, services, politiques et pratiques pour améliorer le secteur de la santé	21
4.5 Intervention prioritaire 5: Produire, stocker, partager et utiliser les données pour éclairer et guider la prise de décision en matière de prestation de soins de santé	22
4.6 Intervention prioritaire 6: Soutenir le développement et l'adoption de technologies émergentes et existantes en vue d'améliorer le domaine de la santé.....	22
4.7 Intervention prioritaire 7: Élaborer et renforcer les systèmes de réglementation, la propriété intellectuelle et l'éthique qui tirent parti des avantages de la recherche dans le domaine de la santé	23
CHAPITRE 5.0 APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE	25
5.1 Considérations relatives aux les interventions	26
5.1.1 Recherche de consensus	26
5.1.2 Intégration de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé.....	26
5.1.3 Promotion des partenariats	26
5.1.4 Promotion de la Commercialisation.....	26
5.1.5 Politiques habilitantes.....	26
5.2 Rôles et responsabilités institutionnelles.....	27
CHAPITRE 6: SUIVI ET ÉVALUATION	29

LISTE D'ACRONYMES

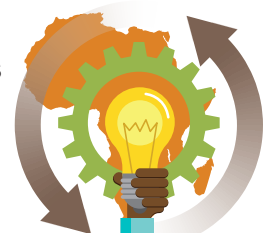
AESA	Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique
IA	Intelligence artificielle
ANDI	Réseau africain pour l'innovation en matière de médicaments et de diagnostic
UA	Union africaine
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CoE	Centres d'excellence
EDCTP	Partenariat entre l'Europe et les pays en voie de développement pour les essais cliniques
SDEP	Système de dossier électronique du patient,
PIB	Produit intérieur brut
SIG	Systèmes d'information géographique
HRISA	Stratégie de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé en Afrique
HSGOC	Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PI	Propriété intellectuelle
DPI	Droits de propriété intellectuelle
S&E	Suivi et évaluation
EM	États membres
MNT	Maladies non transmissibles
NEPAD	Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
SNRS	Systèmes nationaux de recherche en santé
NIH	National Institutes of Health des États-Unis
MTN	Maladies tropicales négligées:
R&D	Recherche et développement
CER	Communautés économiques régionales
RCI	Rendement du capital investi
STI	Science, technologie et innovation
STISA	Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique
TIBA	Lutte contre les maladies infectieuses au profit de l'Afrique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OMS	Organisation mondiale de la santé

Adoptée conformément à l'Agenda 2063 de l'UA et aux ODD, la Stratégie africaine de la santé (2016-2030) reconnaît l'importance des investissements dans la recherche et l'innovation pour relever les défis auxquels le continent africain est confronté. Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la santé, la population et la lutte contre les drogues (CTS-SPLD) a chargé l'Agence de développement de l'Union africaine de faciliter, en collaboration avec d'autres partenaires intéressés, l'intégration de la recherche et de l'innovation dans la SAS 2016-2030 révisée. La nécessité de renforcer la recherche scientifique et l'innovation dans les systèmes des soins de santé du continent a été identifiée. C'est donc en accord avec le contexte et le mandat susmentionnés que l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'UA et diverses parties prenantes, s'est engagée à élaborer la Stratégie de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé en Afrique (HRISA). Cette stratégie est un guide à l'intention des États membres et des CER sur les priorités en matière de programmation de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé. La stratégie sert également de cadre permettant l'alignement des parties prenantes sur la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé en Afrique.

Une analyse de la situation réalisée a révélé un certain nombre de lacunes en termes de financement de la recherche dans le domaine de la santé, des systèmes sanitaires, des collaborations Sud-Sud, des capacités humaines et infrastructurelles, de la gestion des compétences et des connaissances ainsi que de la reconnaissance de la recherche et des chercheurs africains au niveau mondial. Toutefois, bien qu'il y ait des lacunes, il existe des possibilités en termes d'intégration des technologies émergentes, d'intérêt mondial pour le renforcement des systèmes de santé en Afrique, d'évolution du profil des maladies avec une augmentation des maladies non transmissibles (MNT) ainsi que les modèles de financement innovants mis en évidence qui fournissent une plate-forme sur laquelle les États membres peuvent s'appuyer aux fins de la mise en œuvre de la stratégie. Pour combler lesdites lacunes, des objectifs stratégiques clés constituant le soubassement de cette stratégie ont été élaborés.

- i. Renforcer les capacités de recherche, d'innovation et de mise en œuvre soutenues, intégrées, coordonnées et concertées en matière de santé;
- ii. Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes durables d'investissement et de financement dans le cadre de la recherche et de l'innovation en matière de santé;
- iii. Générer de nouvelles connaissances alignées sur les objectifs et les cibles sanitaires et préconiser leur conversion en produits, services, politiques et pratiques pour améliorer la santé;
- iv. Renforcer les plates-formes et les systèmes de partage de données afin d'optimiser la prestation des soins de santé
- v.
- vi. Plaider en faveur de l'adoption de technologies émergentes et soutenir les plates-formes pour améliorer le secteur de la santé;
- vii. Renforcer et harmoniser les systèmes de réglementation, d'éthique et de propriété intellectuelle afin de maximiser les avantages de la recherche et de l'innovation africaines pour l'Afrique et la communauté mondiale.
- viii. Maximiser les avantages de la recherche et de l'innovation menées par les Africains pour l'Afrique et la communauté mondiale grâce à des systèmes solides de réglementation de la recherche et des régimes de propriété intellectuelle.

Ces objectifs stratégiques seront atteints par la mise en œuvre d'interventions prioritaires clés qui consistent à:



- i. Développer la capacité humaine en vue de renforcer durablement la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé
- ii. Créer un environnement favorable à la recherche et à l'innovation
- iii. Promouvoir des investissements et des mécanismes de financement soutenus dans le cadre de la recherche, du développement et de l'innovation en matière de santé
- iv. Soutenir la production de nouvelles connaissances et leur conversion en produits, services, politiques et pratiques pour améliorer le secteur de la santé.
- v. Produire, stocker, partager et utiliser les données pour éclairer et guider la prise de décision en matière de prestation de soins de santé.
- vi. Soutenir le développement et l'adoption de technologies émergentes et existantes en vue d'améliorer le domaine de la santé
- vii. Élaborer et renforcer les systèmes de réglementation, la propriété intellectuelle et l'éthique qui tirent parti des avantages de la recherche dans le domaine de la santé.

La mise en œuvre de la Stratégie de recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé en Afrique nécessitera un effort concerté entre les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations internationales, le secteur privé et au final les partenaires au développement. Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine, l'AUDA-NEPAD et leurs partenaires devraient diriger et soutenir l'adaptation, la mise en œuvre, le S&E et le financement réussis de la stratégie dans les États membres respectifs. Pour une mise en œuvre réussie de la stratégie, un plan et un cadre de suivi et d'évaluation assorti de prévisions de dépenses accompagneront cette stratégie.

Cette stratégie envisage une Afrique dans laquelle la recherche et l'innovation menées par des Africains constituent les moteurs de la santé et du bien-être.

Sa mission est de faciliter la recherche et l'innovation coordonnées, durables et adaptées dans le domaine de la santé qui permettront d'intervenir efficacement dans le secteur de la santé en Afrique.

1 INTRODUCTION



CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 INTRODUCTION

L'Agenda 2063 - « l'Afrique que nous voulons bâtir » - aspire à une Afrique prospère, disposant des moyens et des ressources lui permettant d'assurer son propre développement durable et sa propre gestion à long terme de ses ressources, où les Africains jouissent d'un niveau de vie élevé, d'une bonne qualité de vie, d'une santé saine et d'un meilleur niveau de bien-être et d'une sécurité sanitaire assurée. Il est impératif de mettre en place une gouvernance solide et des systèmes de prestation de santé résilients qui permettront d'assurer la sécurité sanitaire de tous les peuples africains. Les systèmes de santé fonctionnels et efficaces reposent sur la recherche et l'innovation qui éclairent la prise de décisions fondées sur les résultats pour des interventions sanitaires à grande échelle. Cette stratégie guide la production de connaissances pour l'amélioration du secteur de la santé. Elle couvre la recherche clinique et biomédicale, la recherche sur les systèmes de santé, la recherche opérationnelle et la recherche comportementale, la recherche en économie de la santé et la recherche épidémiologique, la diffusion et la science de mise en œuvre. L'innovation est un processus grâce auquel la valeur économique ou sociale est extraite du savoir par la création, la diffusion et la transformation d'idées pour produire des produits, des services, des processus, des stratégies ou des capacités nouveaux ou améliorés. La recherche et l'innovation améliorent l'efficacité et l'efficience de la prestation des services de santé. Dans le cadre de cette stratégie, nous adoptons la définition de l'OMS de la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », englobant ainsi les notions des sanitaires préventifs, curatifs et palliatifs et de services de réinsertion ainsi que de bien-être.

1.2 CONTEXTE ET MANDAT

1.2.1 CONTEXTE

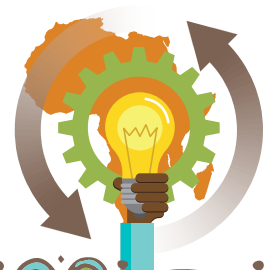
La Stratégie africaine de la santé (SAS, 2007-2015) reconnaît le rôle important que jouent la recherche et de la gestion de l'information en matière d'interventions politiques et de prises de décisions efficaces et efficientes ainsi que pour relever les principaux défis auxquels le secteur de la santé est confronté, comme l'indique le pilier 6 de la stratégie. Ce pilier était axé sur la promotion de l'information et la recherche en matière de santé conformément aux réunions ministérielles de haut niveau d'Abuja et d'Accra sur la recherche en santé tenues respectivement en mars et juin 2006. Les interventions proposées dans le cadre du pilier 6 appelaient à l'élaboration d'un document d'orientation continental sur la recherche en santé en Afrique afin de fournir au continent une orientation pour la recherche et de consolider les plans et systèmes d'information nationaux et régionaux de recherche dans le domaine de la santé. Toutefois, le document d'orientation n'a pas été élaboré depuis l'adoption de la Stratégie africaine de la santé en 2007, à l'exception de diverses déclarations ministérielles sur la recherche en santé, notamment la Déclaration d'Alger sur la recherche pour la santé dans la région africaine et « l'Appel à l'action de Bamako » pour la recherche en santé de juin et de novembre 2008 respectivement.

En outre, afin de mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'UA, la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) identifie la recherche et l'innovation comme des outils essentiels à la croissance soutenue, la compétitivité et la transformation économique du continent. La stratégie STISA-2024 préconise l'intégration continue de la STI dans six domaines prioritaires, notamment: la lutte contre la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la prévention et le contrôle des maladies et la garantie du bien-être, la communication (mobilité physique et intellectuelle), la protection de notre espace, la vie en commun et la production des richesses. L'une des principales conclusions de la STISA est que le continent doit appliquer les

technologies existantes et émergentes afin d'accélérer la transition souhaitée de l'Afrique vers une économie fondée sur l'innovation et le savoir.

1.2.2 MANDAT

Adoptée conformément à l'Agenda 2063 de l'UA et aux ODD, la Stratégie africaine de la santé (2016-2030) reconnaît l'importance des investissements dans la recherche et l'innovation pour relever les défis auxquels le continent africain est confronté. Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la santé, la population et la lutte contre les drogues (CTS-SPLD) a chargé l'Agence du NEPAD de faciliter conjointement avec d'autres partenaires intéressés l'intégration de la recherche et de l'innovation dans la SAS 2016-2030 révisée. Cette décision faisait suite aux décisions Assembly/AU/Dec.553 (XXIV) du Sommet des chefs d'Etat de l'UA sur l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'ouest et Assembly/AU/Dec. 563 (XXIV) sur le rapport du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) - Doc. Assembly/AU/10(XXIV) qui a recommandé le renforcement de la recherche scientifique et de l'innovation dans les systèmes de prestation de soins de santé du continent et chargé l'Agence du NEPAD, en partenariat avec l'Académie africaine des sciences, de créer et de rendre opérationnelle l'Alliance pour l'accélération l'excellence scientifique en Afrique (AESA) en tant que plate-forme ayant pour but de stimuler des innovations révolutionnaires en santé afin d'améliorer les conditions de vie des communautés marginalisées et stigmatisées. C'est donc en adéquation avec le contexte et le mandat susmentionnés que l'Agence NEPAD en tant qu'organe technique de l'UA a entrepris d'élaborer conjointement avec la Commission de l'UA la Stratégie de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé en Afrique (HRISA). Cette stratégie est un guide à l'intention des États membres et des CER sur les priorités en matière de programmation de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé. La stratégie sert également de cadre permettant l'alignement des parties prenantes sur la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé en Afrique.





2 ANALYSE SITUATIONNELLE



CHAPITRE 2. ANALYSE SITUATIONNELLE

Une étude documentaire menée en 2017 sur l'état de la recherche et de l'innovation en matière de santé en Afrique a permis de tirer un certain nombre de conclusions principales mis en évidence ci-dessous.

2.1 SYSTÈMES DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ

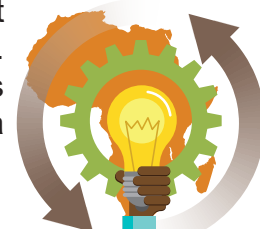
Les systèmes de recherche nationaux sur la santé (SNRS), dont l'objectif premier est de produire des connaissances scientifiques de haute qualité et d'assurer la promotion de leur utilisation en vue de promouvoir, restaurer et/ou maintenir la santé d'une population, se sont avérés inadéquats et à des degrés divers sur le continent africain. Les fonctions de SNRS sont la gouvernance, la création et le maintien des ressources humaines, le financement durable et l'application des connaissances. Les indicateurs de la gouvernance de la recherche en matière de santé comprennent la disponibilité et la mise en œuvre d'une politique nationale et d'un plan stratégique, d'un programme, des lois (y compris des normes et des lignes directrices en matière d'éthique) et d'un comité d'examen éthique fonctionnel pour protéger la dignité, l'intégrité et la sécurité des participants à la recherche. En utilisant le Baromètre des systèmes de recherche nationaux sur la santé en Afrique assortis de quatre fonctions et de 17 sous-fonctions développées par la Région Afrique de l'OMS, le score global du baromètre des NSRS pour 2014 pour la Région Afrique était de 42% comparativement à 61% en 2018. Les progrès les plus notables ont été réalisés dans le cadre du développement d'une recherche durable pour la santé et de la réalisation et de l'utilisation de recherches. Cela porte à croire que les SNRS ne permettent pas de faciliter suffisamment la réalisation et l'utilisation de la recherche dans le domaine de la santé sur le continent.

2.2 CAPACITÉ DE RECHERCHE

Sur la base d'une évaluation de plus de 3 000 projets de recherche menés par les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis dans leur Rapport mondial de 2016, dans environ 900 organismes de recherche, il est apparu que la recherche se poursuit dans quelques pays africains. Même dans les pays où la recherche est effectuée, certaines institutions dominent, par exemple en Afrique du Sud, l'Université du Cap, l'Université de Stellenbosch, l'Université de KwaZulu Natal, l'Université de Pretoria et l'Université de Witwatersrand représentent l'essentiel des activités de recherche. Au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, la plupart des activités de recherche ont lieu dans moins de trois institutions de chacun de ces pays. La capacité de recherche nationale et institutionnelle est donc largement limitée.

L'analyse du type de recherche menée a montré que la recherche opérationnelle compte beaucoup plus que la recherche fondamentale et que la recherche fondamentale est principalement axée sur les trois principales maladies infectieuses, notamment le VIH, la tuberculose et le paludisme, avec peu de travaux sur les maladies tropicales négligées et les maladies non contagieuses. Cette préférence accordée aux domaines de recherche et aux maladies ciblées compromet la capacité des pays africains à faire face au fardeau des maladies tropicales négligées et au nouveau défi des maladies non transmissibles comme le cancer, le diabète et les maladies cardiovasculaires. En outre, un nombre limité d'États membres investissent le pourcentage requis de leur PIB dans la recherche en matière de santé.

L'inadéquation des systèmes de recherche sur santé, les capacités de recherche limitées et la faible reconnaissance mondiale des chercheurs africains se traduisent par une faible capacité de publication de la recherche de telle manière que les publications africaines ont contribué moins de 0,5% au total des publications mondiales entre 2010 et 2014. Les publications ont également montré que la collaboration entre les chercheurs africains en matière de recherche était faible. Au cours de la même période, la



collaboration Sud-Sud représentait moins de 5 % tandis que la collaboration entre les chercheurs africains et l'Europe et l'Amérique représentait plus de 40 %. Cela met en évidence la nécessité de renforcer la collaboration dans la recherche en Afrique afin de résoudre collectivement les problèmes de santé communs.

Capacités en matière de ressources humaines

Dans l'ensemble, le continent africain dispose d'équipes de jeunes professionnels expérimentés de la santé et du domaine biomédical qui sont désireux de dynamiser la recherche. La motivation en matière des résultats de recherche de qualité susceptible de créer un impact sur la société et les politiques constitue l'un des principaux moteurs. Baromètre des systèmes de recherche nationaux sur la santé en Afrique identifie également les principales contraintes telles que la démotivation du personnel, l'insuffisance des mécanismes de progression de carrière et le manque de chercheurs expérimentés qui peuvent entraîner une faible capacité de recherche. Contraintes supplémentaires liées aux intérêts contradictoires entre la recherche & l'enseignement et à la capacité limitée de former des chercheurs.

En outre, il met en évidence la combinaison de l'exode des cerveaux à travers le continent et du départ à la retraite de principaux chercheurs compétents qui a une incidence sur le maintien d'une cohorte de chercheurs compétents sur le continent. Cela implique que la formation et la motivation constituent des domaines clés qui doivent être pris en considération par les dirigeants des institutions de recherche et les décideurs politiques.

Infrastructure

Le manque d'infrastructure et d'équipement constitue un obstacle important à la recherche biomédicale et clinique de pointe en matière de R&D et à l'attraction des meilleurs cerveaux dans des laboratoires particuliers.

2.3 FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ

Le financement de la recherche et du développement reste de 1 % inférieur par rapport au PIB promis par chaque État membre et de 2 % inférieur par rapport au budget national alloué aux soins de santé en matière de recherche dans le domaine de la santé. Un nombre important de programmes de recherche en santé sont donc financés par des organisations internationales, dont environ 10¹ sont en Europe et en Amérique. L'examen a montré que les organismes de financement déterminent à leur tour l'établissement de programmes de recherche. Ce faible financement de la recherche explique également pourquoi le taux de publication de la recherche africaine est faible.

2.4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Une question importante liée aux technologies de la santé est la valeur inhérente de la technologie. La propriété intellectuelle (PI) sous forme de brevets, de secrets commerciaux et de savoir-faire constitue un actif incorporel détenu par les entreprises de technologies de la santé. Si l'on compare les brevets du continent africain avec ceux du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (pays du BRIC) et des pays développés comme le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis, la part mondiale des brevets est de 0,2%, contre 0,29% au Brésil, 0,73% en Inde, 21,77% au Japon et 20,19% aux États-Unis. Ce faible taux de contribution des brevets africains dans le paysage mondial reflète dans une certaine mesure la valeur et l'importance accordée à la recherche dans le domaine de la santé en Afrique. Un autre facteur de préoccupation a été l'observation selon laquelle malgré le lourd fardeau du VIH, de la tuberculose et du paludisme en Afrique, les brevets que détient le continent dans ce domaine thérapeutique représentent moins de 0,2 %. Un financement insuffisant et l'absence d'un écosystème de recherche et d'innovation ont donc été identifiés comme des

1 NIH, Wellcome Trust, BMGF, MRC-UK, EDCTP, Institut Pasteur, SRC, EC, et CIHR (Rapport mondial 2016)



obstacles majeurs à la capacité de l'Afrique à trouver des solutions à ses problèmes de santé.

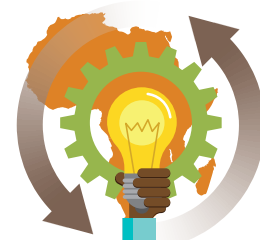
2.5 LACUNES

L'examen de l'état de la recherche et de l'innovation dans le secteur de la santé en Afrique a identifié un certain nombre de lacunes qui n'offrent pas un environnement propice au progrès dans la prestation des soins de santé comme indiqué ci-dessous:

- a) des mécanismes de financement durables limités pour la recherche dans le domaine de la santé en Afrique;
- b) la participation limitée du secteur privé à la plupart des projets de recherche en Afrique ;
- c) le nombre insuffisant de chercheurs africains qui sont des leaders dans le domaine de la recherche et de l'innovation sur le continent;
- d) le développement limité des produits issus de la recherche et de l'innovation menées par les institutions africaines;
- e) la faiblesse des systèmes de recherche dans le domaine de la santé;
- f) la collaboration et la coordination Sud-Sud limitées entre les chercheurs et les organismes de financement
- g) des systèmes limités/inadéquats de gestion des connaissances et de diffusion de l'innovation pour améliorer les résultats de la recherche africaine en matière de connaissances
- h) des cadres inadéquats de gestion et de réglementation de la propriété intellectuelle
- i) le financement limité de l'infrastructure de recherche et d'innovation menées dans le domaine de la santé par les États membres, les secteurs public et privé ainsi que les organismes sans but lucratif ;
- j) l'absence de systèmes réglementaires adaptatifs et adaptés et de systèmes relatifs aux droits de propriété intellectuelle (DPI) qui soutiennent la recherche et l'innovation plutôt que de les étouffer;
- k) l'insuffisance des compétences et de l'expertise en recherche, ainsi que des capacités institutionnelles pour faciliter l'expansion des compétences et de l'expertise nécessaires permettant de soutenir un lien solide entre la santé, l'industrie et l'innovation dans l'industrie;
- l) une faible représentation de l'Afrique dans les forums internationaux de recherche et de financement où se prennent les décisions sur l'affectation des ressources et l'établissement du programme de recherche en matière d'innovation dans le secteur de la santé.

2.6 POSSIBILITÉS

- a) Il y a un intérêt global croissant dans pour le renforcement des systèmes de santé en Afrique. Il s'agit d'une bonne opportunité de tirer parti des ressources disponibles pour enraciner une *culture* de la recherche en Afrique.
- b) un large accès à la technologie mobile qui pourrait devenir le moteur de la croissance de solutions innovantes en matière de santé en ligne;
- c) l'intégration de l'information, des communications et des technologies dans le développement et la fabrication des produits de santé;
- d) des profils pathologiques complexes, y compris les maladies non transmissibles, les maladies rares, les MTD, les urgences de santé



publique et les conditions émergentes, offrent une occasion d'innovation à forte valeur commerciale et de santé publique;

- e) la mise en place de centres de compétences, de centres d'excellence et d'institutions régionales et d'autres investissements en infrastructures
- f) l'explosion démographique des jeunes et de la classe moyenne prévue en Afrique représente à la fois une opportunité et un défi pour les solutions de santé en Afrique;
- g) un retour sur investissement intéressant pour la R&D en santé existe en Afrique étant donné le portefeuille actuel de brevets qui ont été générés pour des innovations potentiellement exploitables dans le domaine des maladies courantes en Afrique comme le VIH, le paludisme et la tuberculose.

3 VISION, MISSION, BUTS 3 ET OBJECTIFS



CHAPITRE 3. VISION, MISSION, BUTS ET OBJECTIFS

3.1 VISION

Une Afrique dans laquelle la recherche et l'innovation menées par des africains constituent les moteurs de la santé et du bien-être.

3.2 MISSION

Faciliter la recherche et l'innovation coordonnées, durables et adaptées dans le domaine de la santé qui permettront d'intervenir efficacement en matière de santé en Afrique.

3.3 BUTS

Promouvoir et accroître la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé en vue d'améliorer la santé et le bien-être des peuples africains.

3.4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques de cette stratégie sont les suivants:

- i. Renforcer les capacités de recherche, d'innovation et de mise en œuvre soutenues, intégrées, coordonnées et concertées en matière de santé;
- ii. Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes durables d'investissement et de financement dans le cadre de la recherche et de l'innovation en matière de santé;
- iii. Générer de nouvelles connaissances alignées sur les objectifs et les cibles sanitaires et préconiser leur conversion en produits, services, politiques et pratiques pour améliorer la santé;
- iv. Renforcer les plates-formes et les systèmes de partage de données afin d'optimiser la prestation des soins de santé
- v. Plaider en faveur de l'adoption de technologies émergentes et soutenir les plates-formes pour améliorer le secteur de la santé;
- vi. Renforcer et harmoniser les systèmes de réglementation, d'éthique et de propriété intellectuelle afin de maximiser les avantages de la recherche et de l'innovation africaines pour l'Afrique et la communauté mondiale.

3.5 PRINCIPES DIRECTEURS

Cette stratégie repose sur les principes suivants:

- i. La santé est un droit de l'homme et, par conséquent, toutes les nations ont la responsabilité de fournir les soins de santé de la meilleure qualité possible;
- ii. La prise de décisions judicieuses en matière de politiques et de pratiques de santé publique repose sur des données probantes de grande qualité qui sont produites par la recherche et l'innovation;
- iii. L'appropriation par les pays est essentielle dans la mesure où elle permet à la recherche et à l'innovation d'être pertinentes, efficaces et durables;
- iv. L'investissement dans la recherche et l'innovation en matière de santé en tant que secteur productif est important pour le développement social et économique;



4 INTERVENTIONS PRIORITAIRES



- v. Tous les secteurs doivent être impliqués dans la recherche et l'innovation en matière de santé comme l'amélioration de cette dernière exige des approches multisectorielles, ;
- vi. La recherche et l'innovation sont des éléments essentiels au renforcement de la résilience des systèmes de santé;

CHAPITRE 4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Pour atteindre les objectifs stratégiques, exploiter les possibilités et contribuer à combler les lacunes en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé sur le continent, cette stratégie identifie sept interventions prioritaires.

4.1 INTERVENTION PRIORITAIRE 1: DÉVELOPPER LA CAPACITÉ HUMAINE EN VUE DE RENFORCER DURABLEMENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Le développement des capacités humaines et infrastructurelles pour la recherche et l'innovation en matière de santé est essentiel à la production et à l'utilisation de nouvelles connaissances. De nombreux États membres souffrent de problèmes de pénurie et de répartition des chercheurs sur l'étendu du pays. La formation et le maintien en poste des chercheurs du domaine de la santé posent également des difficultés. Ces problèmes sont exacerbés par des déficits d'infrastructures et de compétences techniques et de gestion. Par conséquent, un effort systématique concerté visant à renforcer les capacités de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé est essentiel comme le continent s'efforce de réaliser les ODD et l'Agenda 2063 et d'assurer une couverture universelle de la santé (CUS) pour tous. Les interventions spécifiques dans le cadre de cet axe prioritaire comprennent les éléments suivants:

- i. l'examen, l'amélioration et la mise en œuvre des programmes d'études des universités et des collèges en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé;
- ii. l'intégration de la recherche et de l'innovation en matière de santé conformément à l'approche de toutes les politiques de santé au sein des ministères et départements concernés tels que ceux qui sont responsables de la santé, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de l'environnement, de la recherche, des sciences, des technologies et de l'innovation;
- iii. la création de liens entre les unités de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé des ministères et les établissements de recherche (publics et privés) dans le cadre de la formulation et du traitement des priorités de recherche et d'innovation dans le programme national de recherche en santé et la collaboration en termes de partage de l'information et de l'établissement du programme;
- iv. la mise en place et le renforcement de conseils ou d'établissements nationaux de recherche en matière de santé dotés de cheminements de carrière clairs et de mesures incitatives pour attirer et retenir les professionnels de la recherche et de l'innovation en matière de santé;
- v. la créer un centre national d'incubation de la recherche sous la tutelle du ministère concerné pour inscrire et former des chercheurs et des innovateurs dès l'école secondaire, à l'université, etc.
- vi. le renforcement des capacités de recherche et d'innovation et la formation en matière de santé par la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud, et favoriser les liens entre les chercheurs, les instituts de recherche, l'industrie et les gouvernements ainsi que les intervenants régionaux et mondiaux.

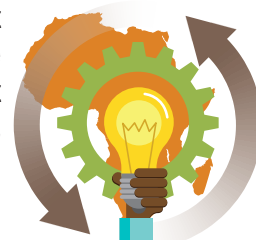
4.2 INTERVENTION PRIORITAIRE 2: CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

Pour améliorer l'efficacité de la portée de la recherche et de l'innovation en santé, il est impératif que les chercheurs utilisent des approches interdisciplinaires et transdisciplinaires pour mener leurs recherches. La coopération entre les différents acteurs (organismes de financement, instituts de recherche, secteur privé, autorités de réglementation et société civile) est essentielle pour assurer l'alignement sur les priorités nationales et continentales en vue d'un impact durable. La coordination et la collaboration permettent une utilisation optimale de ressources limitées, c'est-à-dire des ressources financières, humaines et technologiques. Il existe un certain nombre d'initiatives africaines telles que l'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique (AESA) et d'autres qui rassemblent des intervenants multidisciplinaires en vue de faire progresser la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé sur le continent. Les États membres devraient tirer parti de ces plates-formes continentales et régionales pour une mise en œuvre efficace et efficiente de leurs programmes de recherche et d'innovation en matière de santé. Les interventions spécifiques suivantes sont proposées:

- i. la création et utilisation de centres d'excellence (CdE) de recherche et d'innovation intégrées en matière santé au niveau des CER ;
- ii. l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales cohérentes en matière de recherche et d'innovation qui encouragent et favorisent la recherche intégrée, coordonnée et concertée en matière de santé;
- iii. l'identification, le renforcement et l'utilisation des plates-formes de coordination existantes pour la recherche et l'innovation aux niveaux national, régional et continental;
- iv. l'établissement de mécanismes nationaux de coordination des organismes de financement, des chercheurs et des institutions dans diverses disciplines prioritaires de recherche et d'innovation en matière de santé ;
- v. l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'incitations (accès au financement, formation, facilitation de la publication, équipement et installations de recherche) pour assurer la collaboration ;
- vi. le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle par le biais des réseaux existants et des liens inter-réseaux, des conventions de recherche, des foires de science, etc.

4.3 INTERVENTION PRIORITAIRE 3: PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS ET DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT SOUTENUS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION EN MATIÈRE DE SANTÉ

Un financement et des investissements adéquats et durables sont essentiels pour assurer la qualité de la recherche et de l'innovation sur le continent. Le financement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé fait renvoie à l'estimation et à la mobilisation de fonds auprès des particuliers, des entreprises, du gouvernement et des donateurs; Le financement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé des EM est relativement faible par rapport au fardeau des problèmes de santé nécessitant des solutions. De plus, les investissements du secteur privé dans la recherche en santé sont très limités. Plus inquiétant encore est le fait que pour la plupart des pays, la recherche et l'innovation en matière de santé sont principalement financées par des partenaires extérieurs à l'Afrique, ce qui est inapproprié, insoutenable et souvent mal ciblé sur les priorités nationales de recherche en matière de santé. Il est donc urgent de promouvoir des investissements soutenus et des mécanismes de financement de la recherche, du développement et de l'innovation en mobilisant des financements nationaux et extérieurs au moyen de diverses interventions



spécifiques, notamment:

- i. Respecter les engagements mondiaux et continentaux antérieurs sur le financement de la recherche et de l'innovation en matière de santé, y compris la contribution de 2 % du budget de la santé et de 5 % de la contribution effectuée par les partenaires au budget de la santé, à la recherche et à l'innovation²;
- ii. Un financement innovant et utile tel que des régimes fiscaux, des fonds fiduciaires, des fonds de contrepartie, des mécanismes de financement innovants et un financement bilatéral et multilatéral de la recherche innovante pour le développement de la santé;
- iii. la mise en place d'un fonds national de recherche en santé qui permettra d'assurer la compétitivité des recherches en santé dans les secteurs public et privé;
- iv. la création d'un observatoire national, régional et continental pour suivre les lacunes et les inégalités dans le financement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux et continentaux, y compris l'Agenda 2063 et les OD.

4.4 INTERVENTION PRIORITAIRE 4: SOUTENIR LA PRODUCTION DE NOUVELLES CONNAISSANCES ET LEUR CONVERSION EN PRODUITS, SERVICES, POLITIQUES ET PRATIQUES POUR AMÉLIORER LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Soutenir la production de nouvelles connaissances et leur application en produits, services, politiques et pratiques pour améliorer la santé. Parmi les moteurs de cette amélioration figurent la reconnaissance croissante par les décideurs de l'importance de la STI dans le développement social et économique et l'importance accrue accordée à la démonstration de l'impact à grande échelle des investissements dans la STI. Pour soutenir cette tendance, les États membres et les autres acteurs de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé doivent investir davantage dans le renforcement des capacités en matière des STI par le biais de l'éducation, des infrastructures et des politiques et législations favorables à la commercialisation des résultats de recherche. Les interventions spécifiques dans le cadre de cet axe prioritaire sont les suivantes:

- i. l'amélioration de la conduite de la recherche en santé qui répond aux priorités nationales en matière de santé et qui éclaire les politiques;
- ii. la création et/ou l'utilisation de centres d'innovation de recherche en santé existants aux niveaux national et régional pour générer et diffuser les résultats de la recherche à des publics ciblés, y compris les décideurs politiques dans les secteurs concernés, et la promotion des progrès et de la commercialisation des produits de l'innovation²;
- iii. Favoriser l'établissement de liens entre le milieu universitaire, les institutions gouvernementales et l'industrie afin de permettre la transformation des résultats de la recherche et de l'innovation en produits commerciaux ;
- iv. l'élaboration et mise en œuvre de politiques et d'une législation cohérentes dans les secteurs de la santé, du commerce et de l'industrie et des sciences et technologies qui soutiennent l'esprit d'entreprise en santé ;
- v. l'établissement de partenariats public-privé afin d'identifier, de faire progresser et d'intensifier les résultats de recherche commercialement viables pour accroître l'impact des programmes de santé.
- vi. La documentation, la reconnaissance et protection des droits de propriété intellectuelle, en matière d'innovations, d'inventions et de recherche



4.5 INTERVENTION PRIORITAIRE 5: PRODUIRE, STOCKER, PARTAGER ET UTILISER LES DONNÉES POUR ÉCLAIRER ET GUIDER LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE PRESTATION DE SOINS DE SANTÉ

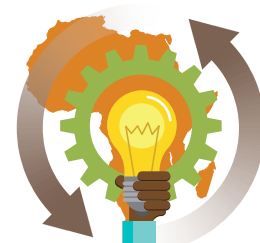
La production, le stockage et l'utilisation de données appropriées pour éclairer les politiques de santé demeurent limités. Dans certaines disciplines, les données existent, mais elles sont sous-utilisées en raison de leur faible accessibilité et du manque d'outils permettant d'en extraire de la valeur. En outre, la lenteur du passage de la documentation papier aux documents électroniques a rendu de grandes quantités de données inaccessibles. Une intervention délibérée pour investir dans des outils de collecte, le partage et l'utilisation des données est nécessaire pour que les États membres africains puissent bénéficier de l'analyse des données primaires et secondaires pour la prise de décisions fondées sur des données probantes. Les interventions suivantes sont proposées:

- i. l'introduction ou le renforcement des systèmes numériques pour l'information au niveau du patient et les rapports sur les événements de santé tels que les systèmes/logiciels d'information de district (DHIS), les systèmes électroniques de dossiers médicaux (EPRS), dans les cliniques et les hôpitaux pour permettre la collecte de données et le stockage numérique des données;
- ii. l'introduction d'outils géospatiaux et de technologies de télédétection pour la recherche en santé et les interventions ciblées, y compris les systèmes d'alerte précoce et d'intervention,
- iii. la mise en place de plates-formes informatiques à haute performance pour le stockage et le partage des bases de données sur la santé, l'élaboration et mise en œuvre de programmes de formation pour les informaticiens travaillant dans le domaine de la santé et les statisticiens des systèmes d'information géographique (SIG) ;
- iv. l'élaboration et la mise en œuvre de politiques techniques et réglementaires en matière de cybersécurité, le partage des données qui garantissent la sécurité des données tout en favorisant la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé.
- v. la création d'observatoires et de centres de données nationaux, régionaux et continentaux pour la recherche et l'innovation en santé qui stockeront toutes les données pertinentes.

4.6 INTERVENTION PRIORITAIRE 6: SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES ÉMERGENTES ET EXISTANTES EN VUE D'AMÉLIORER LE DOMAINE DE LA SANTÉ

L'innovation technologique a connu une croissance exponentielle au cours de la dernière décennie. Cela a créé des opportunités technologiques pour les pays africains. Dans le domaine de la santé, la découverte de médicaments, de diagnostics, de vaccins et de dispositifs médicaux a permis d'améliorer la santé humaine et la qualité de vie dans le monde. Les innovations dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), ayant abouti à des solutions de santé en ligne, qui permettent une collecte rapide et efficace des données, même dans les zones où l'infrastructure routière est insuffisante. La puissance de calcul permet de traiter des données auparavant difficiles à analyser et d'en extraire une valeur importante sur la base des approches d'intervention sanitaire qui ont permis aux pays de faire face aux défis que pose la santé. Il est donc important pour les États membres de développer et de promouvoir l'adoption des technologies de la santé et des interventions spécifiques proposées ci-dessous :

- i. le développement et l'adoption de nouvelles technologies telles que des outils de modélisation géospatiale pour la cartographie épidémiologique des maladies et la modélisation visant les interventions d'urgence, l'intelligence artificielle (IA), l'impression 3D et la fabrication d'additifs pour la conception et la production de dispositifs médicaux;
- ii. le développement d'une architecture TIC qui améliore le système



d'information sur la santé, y compris la santé mobile, la santé électronique et la télémédecine, qui fera participer les patients, les hôpitaux et le personnel médical à des moyens nouveaux et efficaces pour améliorer les résultats sur la santé et la collecte de données en temps réel pour la recherche en dans le domaine de la santé;

- iii. l'adoption des technologies « Omic » pour l'avancement des solutions de santé;
- iv. le renforcement des systèmes politiques et de réglementation pour répondre aux besoins des innovateurs, de l'industrie et des intervenants de la société en ce qui a trait à l'introduction de nouvelles technologies pour la recherche et la prestation des soins de santé;
- v. le renforcer la capacité de recherche et d'application des dispositifs médicaux en ce qui concerne les prothèses, des outils chirurgicaux et des vêtements médicaux.

4.7 INTERVENTION PRIORITAIRE 7: ÉLABORER ET RENFORCER LES SYSTÈMES DE RÉGLEMENTATION, LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'ÉTHIQUE QUI TIRENT PARTI DES AVANTAGES DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La conduite de recherches crédibles et l'application des résultats de la recherche à des solutions de soins de santé efficaces exigent des systèmes d'éthique et de réglementation solides et habilitants. Pour appuyer la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, le cadre réglementaire doit aborder divers aspects de la chaîne de valeur, depuis le processus d'approbation éthique, l'examen et l'approbation des protocoles de recherche, le cadre des droits de propriété intellectuelle, l'enregistrement des produits de recherche en matière de santé et le cadre juridique de commercialisation. Ceux-ci devraient être efficaces aux niveaux national, régional et continental. L'harmonisation du système réglementaire et de l'éthique au niveau régional et continental est également importante pour faciliter la recherche et l'innovation internationales. Certaines interventions spécifiques figure ci-dessous.

- i. La mise en place de comités d'éthique nationaux et institutionnels fonctionnels ainsi que de comités de réglementation qui assurent un examen rapide et efficace;
- ii. Le renforcement et l'harmonisation des systèmes réglementaires nationaux et régionaux ;
- iii. l'adoption d'une approche régionale pour renforcer la surveillance de la recherche dans le domaine de la santé ;
- iv. l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les droits de propriété intellectuelle qui facilitent la recherche et l'innovation en matière de santé ;
- v. le renforcement des capacités des équipes nationales et régionales sur la propriété intellectuelle
- vi. Créer un environnement propice à la création de richesse par l'exploitation des systèmes de gestion de la propriété intellectuelle.

5 APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE



CHAPITRE 5.0 APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

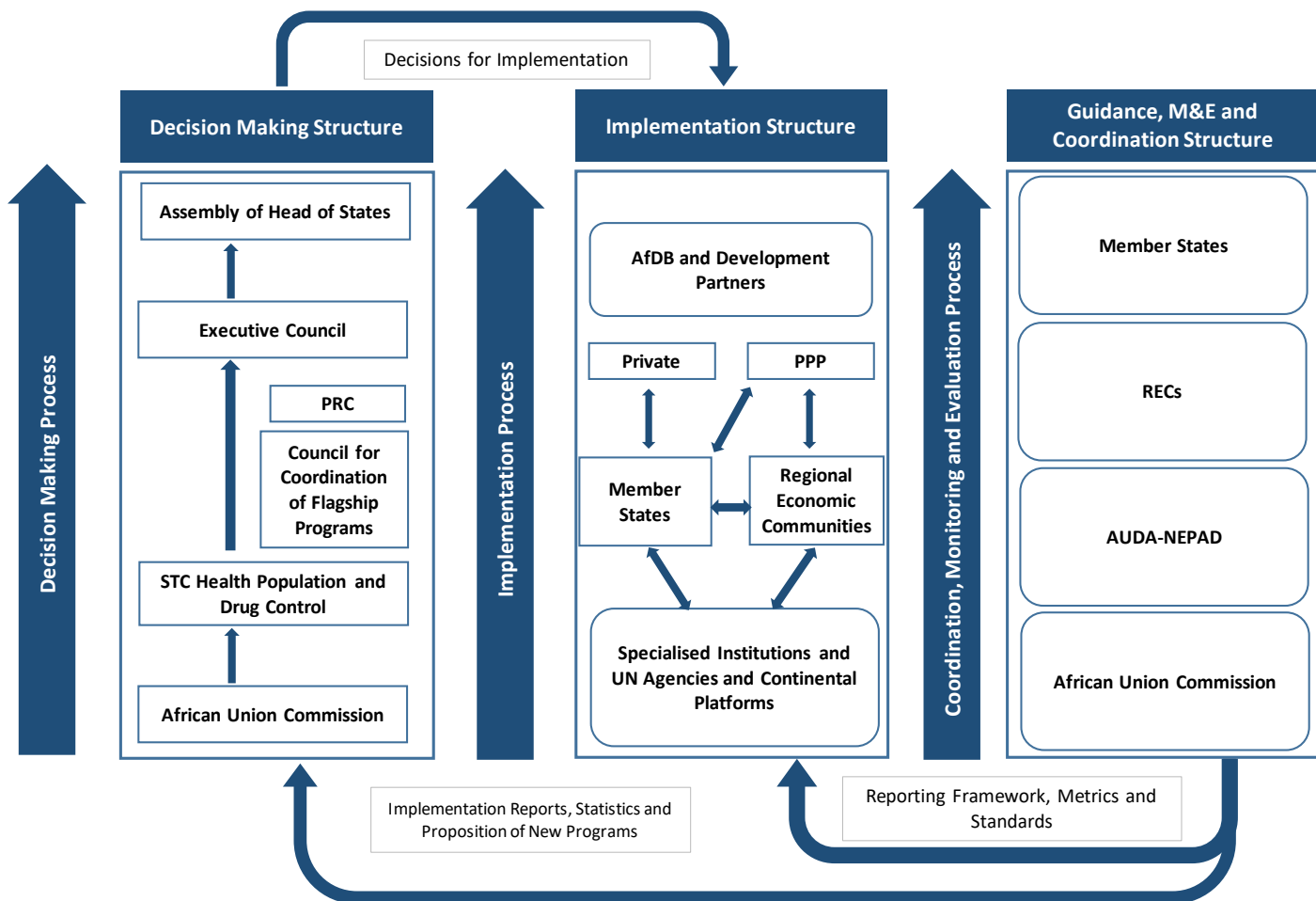


Fig. 1 Approche de mise en œuvre

Les pays aligneront leurs stratégies et plans nationaux de recherche en santé sur cette stratégie et sur les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement africains et les comités techniques spécialisés de l'UA sur des questions connexes. Cela peut inclure une analyse des lacunes et l'établissement des priorités, l'établissement des coûts en fonction de différents scénarios de ressources, la création de synergies entre les ministères concernés et la mobilisation des efforts régionaux et continentaux existants. Les ministres de la Santé dirigeront les efforts visant à renforcer la recherche pour la promotion de l'innovation en santé, la gouvernance et le leadership, la responsabilisation en matière d'affectation des ressources et d'allocation budgétaire, tout en créant des cadres réglementaires et législatifs nécessaire permettant aux secteurs privé et aux autres acteurs d'investir. Pour chaque intervention prioritaire proposée dans cette stratégie, les États membres et les CER peuvent s'inspirer de l'approche de mise en œuvre illustrée dans la figure 2 ci-dessous

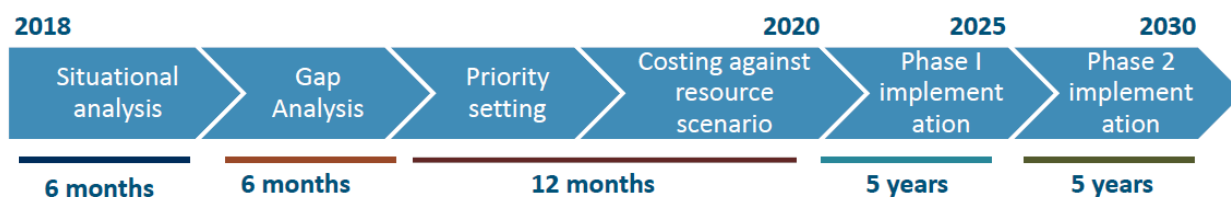


Fig.2 Processus de mise en œuvre

5.1 CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX LES INTERVENTIONS

Parmi les domaines d'intervention plus spécifiques que les États membres pourraient devoir prendre en considération dans la mise en œuvre de cette stratégie figurent;

5.1.1 RECHERCHE DE CONSENSUS

- i. Simuler l'engagement ou la demande nécessaire de la part des intervenants;
- ii. Renforcer la confiance du public dans les innovations locales, les interventions médicales et la prestation des soins de santé, en particulier pendant les épidémies et les catastrophes;

5.1.2 INTÉGRATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

- i. Adopter une approche systématique du renforcement des systèmes de santé, notamment en soutenant les liens institutionnels, industriels et organisationnels.
- ii. Faciliter la recherche biomédicale et dans les sciences sociales innovatrice en s'inspirant des perspectives locales et mondiales en matière de santé;
- iii. Mettre davantage l'accent sur les besoins et les approches de recherche à long terme ;

5.1.3 PROMOTION DES PARTENARIATS

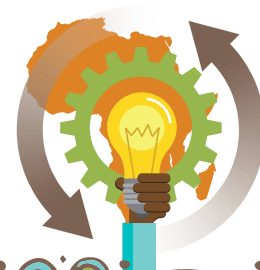
- i. Tirer parti de la diversité des secteurs privé et public pour faire des innovations afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la couverture sanitaire universelle;
- ii. S'engager de façon proactive auprès de l'industrie, du milieu universitaire, des organismes de réglementation et de normalisation afin d'identifier les nouveaux modèles d'activités pour les petites et moyennes entreprises;

5.1.4 PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION

- i. Stimuler l'esprit d'entreprise en créant un environnement propice à la commercialisation des produits de la recherche et de l'innovation;
- ii. Utiliser différents modèles d'activités pour soutenir les écosystèmes d'innovation et les chaînes de valeur ;
- iii. Créer des mécanismes et des politiques de financement novateurs qui encouragent la commercialisation des résultats de la recherche pour lesquels les investisseurs en capital de risque et les bailleurs de fonds traditionnels n'ont pas le goût du risque;

5.1.5 POLITIQUES HABILITANTES

- i. Utiliser les politiques de marchés publics pour soutenir l'industrie locale de la santé;
- ii. Élaborer des politiques qui favorisent la cohérence et qui tiennent compte de la nature dynamique de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé;
- iii. Renforcer les politiques en matière de propriété intellectuelle et renforcer les capacités dans ce domaine et renforcer les capacités dans ce domaine.



5.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS INSTITUTIONNELLES

Les rôles et responsabilités des divers intervenants impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Institution	Adoption	Harmonisation	Coordination	Mise en œuvre	Suivi & évaluation	Financement	Consultation
Assemblée	✓						
Exécutif	✓						
CUA		✓	✓		✓		
AUDA-NEPAD		✓	✓	✓	✓		
CER		✓	✓	✓	✓		
États membres				✓	✓	✓	
Secteur privé						✓	
Partenaires au développement				✓		✓	✓
Agences de l'ONU et d'autres organisations internationales						✓	✓
Institutions spécialisées				✓			✓

Tableau 1 Cartographie des rôles et des responsabilités en matière de mise en œuvre de la HRISA

6 SUIVI ET ÉVALUATION



CHAPITRE 6: SUIVI ET ÉVALUATION

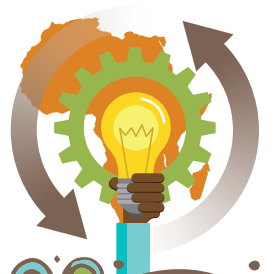
Le suivi et l'évaluation ont pour objectif de favoriser une culture de prise de responsabilité, de transparence, d'appropriation et de réactivité. Afin d'atteindre l'objectif global de la HRISA 2018-2030, le suivi et l'évaluation sont essentiels pour assurer le suivi quant aux progrès réalisés et éclairer les décisions stratégiques. En consultation avec les parties prenantes, l'agence AUDA-NEPAD élaborera un plan et un cadre de S&E assortis de prévisions de dépenses devant accompagner la stratégie. Cela garantit l'adoption et la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la stratégie HRISA 2018-2030 par les États membres. Le plan de S&E présentera en détail les indicateurs de base, leurs définitions, les sources de données, les outils de collecte de données, les mécanismes de flux de données et les délais d'établissement de rapports.

Les données seront systématiquement recueillies et communiquées tous les cinq ans précédant une période d'adoption de deux ans au cours de laquelle une base de référence d'indicateurs sera établie. Le processus continu d'examen de la production des résultats sera effectué pendant l'exécution de la stratégie dans le but de corriger les écarts par rapport aux objectifs de la stratégie au niveau continental. Cela aidera à évaluer l'adoption, la mise en œuvre et l'utilité de la stratégie HRISA 2018-2030. Il facilitera également le partage des meilleures pratiques aux niveaux national, régional et continental.

- i. Le succès de cette stratégie sera assurée dans les conditions suivantes:
- ii. Appropriation de la stratégie et du système de S&E par les États membres et les CER;
- iii. Suivi continu de la stratégie grâce à la collecte systématique de données et à l'établissement de rapports périodiques;
- iv. Évaluation périodique du programme qui comprendra des évaluations de base, des évaluations à mi-parcours, des évaluations finales et des évaluations de processus, selon la nécessité de résultats;

Communication et documentation (engagement continu entre les États membres de l'UA, les CER, les partenaires et toute autre partie prenante) et renforcement des capacités du personnel en matière de S&E.

En outre, comme stipulé dans la SAS 2016-2030, cette stratégie s'appuiera sur des plateformes telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les statistiques sur la santé en Afrique et les rapports d'étapes examinés par les comités techniques spécialisés pertinents de l'UA et d'autres organes de l'UA. En fin de compte, cela permettra à l'UA et à l'Agence du NEPAD d'évaluer les performances en vue de guider la prise de décision.





**OUR JOURNEY TOWARDS THE AFRICA
OF 2063 HAS STARTED...**

Agenda
2063

The Africa we Want

